

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

—————
Commandement des réserves
de la gendarmerie
—————

**Arrêté du 15 décembre 2020
conférant un grade d'officier de réserve
au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ2035099A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6 et R. 4211-4 à R. 4221-28,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Rémy, Yves, François, Marcel **Février** est nommé au grade de colonel de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'apporter son expertise, d'une part, dans le domaine de l'enseignement supérieur et des partenariats académiques et, d'autre part, en matière d'intelligence économique et de sécurité des systèmes d'information. Ces missions seront réalisées au profit de la direction générale de la gendarmerie nationale, des unités et services subordonnés, qu'il s'agisse d'écoles ou d'unités territoriales, spécialisées et hautement spécialisées.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

L'arrêté du 30 juillet 2015 (NOR : INTJ1513155A) conférant un grade d'officier de réserve au titre de l'article L. 4221-3 du code de la défense est abrogé.

Article 4

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 décembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de division,
commandant et délégué aux réserves
de la gendarmerie,
secrétaire général de la réserve citoyenne
de défense et de sécurité,
O. Kim*